

CRYLAX

714 Rte de Plessy
74300 THYEZ - FRANCE
Tel : 0003 345 096 0920
Fax : 0033 450 960 922
E-mail: crylax@free.fr

<http://WWW.CRYLAX.COM>

ET-2014



Embouts tournants pour embarreurs

CUCCHI*, FMB*, HAGENUK*
IEMCA*, LNS*, TORNOS*, TRAUB*

Embouts tournants pour Embarreurs – Barloaders revolvings
IEMCA* - CUCCHI*

IEMCA* - pas à droite – Right thread

Code	D	L	F	d	Fig.
516.007	7.5	126	6x0.75	5x0.5	1
516.010	10	113	8x1	6x0.75	1
516.012	12	116	10x1	7x0.75	1
516.015	15	121	12x1.5	8x1	1
516.020	20	133	14x1.5	10x1	1
516.025	25	133	14x1.5	10x1	1
516.030	30	135	14x1.5	10x1	1

CUCCHI* - pas à droite - Right thread

Code	D	L	F	d	Fig.
517.010	10	107	7x1	6x0.75	2
517.012	12	107	8x1.25	7x0.75	2
517.014	14	107	10x1.5	8x1	2
517.016	16	107	10x1.5	8x1	2
517.019	19	118	12x1.75	10x1	2
517.025	25	118	20x1.5	14x1	2
517.030	30	123	24x1.5	18x1.5	2
517.040	40	61	28x1.5	25x1.5	4

CUCCHI* - pas à gauche – Left thread

Code	D	L	F	d	Fig.
517.120	19	100	17x1	10x1	2
517.120P	19	100	17x1	14x1.5	2
517.120S	19	105	17x1	10x1	3
517.125	24	100	20x1.5	14x1	2
517.125P	24	100	20x1.5	20x1.5	2
517.125S	24	105	20x1.5	14x1	3
517.130	29.3	100	26x1.5	18x1.5	2
517.130S	29.3	100	26x1.5	18x1.5	3
517.130P	29.3	100	26x1.5	26x1.5	2
517.135	35	100	30x1.5	18x1.5	2
517.135P	35	100	30x1.5	30x1.5	2
517.138	38	83	30x1.5	25x1.5	2
517.138P	38	83	30x1.5	30x1.5	2
517.145	45	100	36x1.5	30x1.5	2
517.145P	45	100	36x1.5	36x1.5	2
517.148	48	100	36x1.5	30x1.5	2
517.148P	48	100	36x1.5	36x1.5	2
517.160	60	113	50x1.5	30x1.5	2

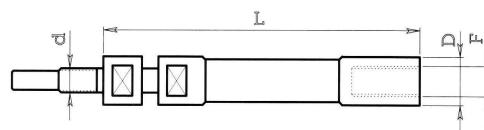


Fig. 1

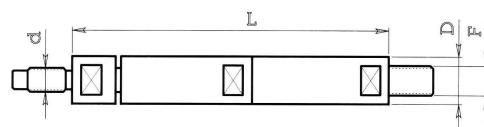


Fig. 2

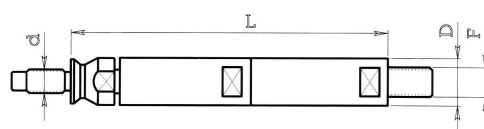


Fig. 3

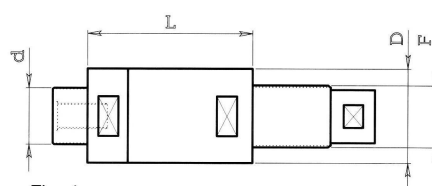


Fig. 4



Cucchi*



Iemca*

*Ces marques ne sont citées qu'à titre informatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires.

Embouts tournants pour Embarreurs – Barloaders revolvings
TRAUB* – FMB* - HAGENUK* - LNS* - TORNOS*

Traub* – FMB* – Hagenuk* - LNS*						
Code	D	L	F	d	Fig.	
518.005	5.5	69	-	M4	1	
518.007	7	78.5	M5	M5	1	
FMB* – Hagenuk*						
Code	D	L	F	d	H	Fig.
518.110	10	45.5	8	7	31	2
518.112	12	45.5	8	8	31	2
FMB* – Hagenuk* - Traub*						
Code	D	L	F	d	H	Fig.
518.115	15	50	12	11	31	2
518.118	18	50	12	11	31	2
518.120	20	50	17	14	31	2
518.125	25	50	20	20	31	2
TORNOS* Robobar						
Code	D	L	F	d	Fig.	
518.205	5.5	78	M3	M4	1	
518.207	7.5	78	5	M5	1	
518.210	10.5	81	8	7	3	
518.216	16	126	10	11	3	
518.218	18	126	10	11	3	
518.221	20.5	127	14	14	3	
518.225	25	127	20	20	3	
518.226	26	127	20	20	3	
518.236	36	127	25	20	3	
Traub* – FMB* – Hagenuk* - LNS*						
Code	D	L	F	d	Fig.	
518.310	10	51	8	7	3	
518.312	12	51	8	8	3	
518.315	15	51	12	11	3	
518.318	18	51	12	11	3	
518.320	20	56	17	14	3	
518.320B	20	51	12	11	3	
518.325	25	58.5	20	20	3	

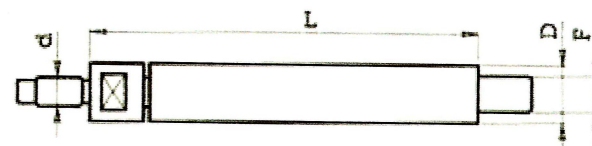


Fig. 1

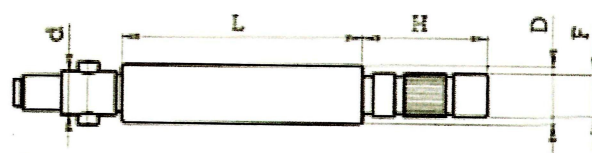


Fig. 2

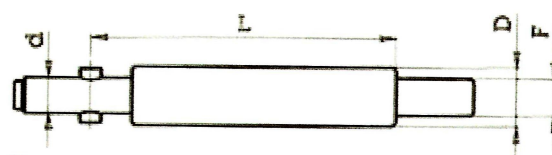


Fig. 3

*Ces marques ne sont citées qu'à titre informatif et demeurent la propriété de leurs dépositaires.

Conditions générales de vente

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous qui ne sauraient être modifiées sauf stipulation contraire.

AVERTISSEMENT

Crylax se réserve le droit d'apporter sans préavis toute modification dans la réalisation et les données techniques de ses produits. De ce fait, les dessins et indications inscrits dans ce catalogue ne sont donnés qu'à titre indicatif.

COMMANDES

Toute première commande nécessitant l'ouverture d'un compte client doit être accompagnée de son règlement, d'un relevé d'identité bancaire et des références commerciales d'usage. Sans ces documents, nos envois seront faits contre remboursement ou par règlement préalable. Minimum de commande 150 Euros net hors taxes.

PRIX

Les prix retenus pour la facturation sont toujours ceux de notre tarif en vigueur au moment de la livraison.

FRAIS DE PORT ET DE REGLEMENT

Les frais de port et d'emballage et de règlement sont toujours à la charge du client. Les emballages ne sont pas repris.

EXPÉDITIONS

Les commandes sont exécutées dans la plus grande exactitude compatible avec les aléas de la fabrication et des approvisionnements. Les expéditions sont faites aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport utilisé. Le franco de port éventuel ne change pas ces conditions.

EXPORTATION

Nos modalités de livraison à l'exportation sont régies par les Incoterms de la chambre de commerce internationale indiqués sur nos factures.

RÉCLAMATIONS

Toute contestation, pour être prise en considération, devra être formulée au transporteur responsable par lettre recommandée dans les trois (3) jours (article 105 du code de commerce). Aucune réclamation ne pourra être prise en compte passé un délai de huit (8) jours après réception de la marchandise. Aucun retour ne sera accepté sans notre accord préalable et écrit, les articles retournés devront être récents, à l'état de neuf et dans leur emballage d'origine. En cas de retour, nous nous réservons la possibilité d'appliquer une moins-value de 20 % (vingt-pour-cent) sur le prix facturé, à titre d'indemnité relative aux frais subis.

DÉLAIS

Les délais sont donnés à titre indicatif, leur non-observation, non plus que l'obligation de livraison complète, ne peuvent engager notre responsabilité. Les retards ne donnent aux clients aucun droit d'annuler les commandes, d'en refuser la livraison ou de réclamer des dommages-intérêts ou indemnités à quelque titre que ce soit.

GARANTIE

La sévérité de notre contrôle nous permet de garantir nos fournitures contre tout vice de fabrication. Toutefois, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, un défaut se révélait à l'usage, notre garantie se limite à l'échange du produit reconnu par nous défectueux, à l'exclusion de tous dommages-intérêts pour quelque cause que ce soit.

PAIEMENT – PENALITES DE RETARD

Factures jusqu'à 150 Euros net hors taxes : comptant par chèque ou virement impérativement sous huit (8) jours date de facture sans aucune déduction d'escompte. Factures supérieures à 150 Euros net hors taxes : par chèque date de facture à 30 jours nets. Nous refusons les traites. Nos factures sont toujours payables à Thyez aux échéances fixées suivant nos accords particuliers. A défaut de paiement à l'échéance, nous appliquerons en plus des agios correspondants, au taux de 1.7 % par mois, une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement (art L441-6 et D441.5 du code de commerce). Le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate de la totalité de nos créances et la suspension ou l'annulation à notre gré des commandes et livraisons en cours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ – TRANSFERT DES RISQUES

Il est expressément convenu que le vendeur conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts (loi n° 80-335 du 12 mai 1980), la remise du chèque ou autre titre créant une obligation de payer ne constituant pas un paiement. Cependant, dès la livraison des dites marchandises, l'acquéreur en deviendra responsable, le transfert de la possession impliquant le transfert des risques. Il s'engage à souscrire, dès à présent, au bénéfice du vendeur, un contrat d'assurances garantissant leur perte, vol, détérioration ou destruction.

ORIGINE

Bien que n'étant pas fournis par les constructeurs cités dans notre catalogue, les produits que nous proposons s'adaptent parfaitement à leurs machines. Les marques demeurent la propriété de leurs dépositaires et ne sont citées que pour diminuer les risques d'erreur dans les commandes. Les dessins et plans ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Ils peuvent être modifiés sans préavis. Les plans et échantillons qui nous sont adressés pour fabrications spéciales ne sont pas rendus.

CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, il est fait attribution expresse de juridiction au tribunal d'Annecy dont dépend notre siège, à l'exclusion de tout autre.